

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre 2021

Présents : Patrick MILLET, Jérôme BERTRAND, Jacky BLANCHARD, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, Florent MARTELIN, François PONCIN, Aline RAT et Céline TROPIBANI.

Absent excusé : Philippe NOUVEAU qui donne pouvoir à René DESSERRIERES.

Absent : Tony LHOMME

Secrétaire de séance : Jérôme BERTRAND

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme Jérôme BERTRAND secrétaire de séance.

1 – Agence d'Ingénierie de l'Ain : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité pour l'aménagement du quartier de Collonges – convention N° 2021-079-VOI

Le maire donne la parole à René DESSERRIERES qui explique que l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain dont la commune est adhérente peut nous fournir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité concernant l'aménagement du quartier de Collonges.

L'agence dans la prestation proposée, réalise des esquisses graphiques à l'échelle du cadastre sur la base de 3 versions pour l'aménagement du quartier, chiffre les différentes solutions et anime une réunion de présentation pour un montant de 1 350 € hors taxe.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la prestation de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain concernant l'aménagement du quartier de Collonges pour un montant de 1 350 € hors taxe et autorise le maire à signer la convention avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

2 – Travaux chemin du Verney : mission N° 6 suivi des travaux :

Le Maire donne la parole à René DESSERRIERES qui rappelle les délibérations N° 2020_07_71 du 06/07/2020 et N° 2021_04_44 du 16/04/2021 concernant la maîtrise d'œuvre attribuée à l'entreprise ARCHIGRAPH concernant les travaux de voirie « chemin du Verney ».

Les missions 1 à 5 ont été validées par ces deux délibérations.

L'entreprise CTPAG va réaliser les travaux et il convient de valider la mission N° 6 à l'entreprise ARCHIGRAPH qui correspond au suivi des travaux pour un montant de 1 320 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mission N° 6 « suivi des travaux » proposée par l'entreprise ARCHIGRAPH pour un montant de 1 320 € HT.

3 – SIVU : modification de la composition de la commission :

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2020_06_38 dans laquelle quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants avaient été désignés pour représenter la commune au SIVU.

Suite à la démission de M MINAND Jean-Pierre, il faut nommer un nouveau délégué titulaire pour le remplacer.

M. Philippe NOUVEAU propose sa candidature pour remplacer M. MINAND.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte que M. NOUVEAU Philippe représente la commune auprès du SIVU en tant que délégué titulaire et valide la composition du bureau comme suit :

- M. Patrick MILLET, M. Hervé FONTAINE, M. Philippe NOUVEAU et M. François PONCIN **délégués titulaires** auprès du SIVU,

- MME Hélène DENOYER, M. Jacky BLANCHARD, M. Florent MARTELIN et M. Jérôme BERTRAND, **délégués suppléants** auprès du SIVU.

4 – Contrat d'entretien des extincteurs : choix du fournisseur

Le maire donne la parole à Hervé FONTAINE qui est en charge des bâtiments communaux. Il informe l'assemblée que le contrat de maintenance des extincteurs est arrivé à échéance et qu'il faut le renouveler à compter de 2022.

Il propose 3 devis pour la vérification annuelle de 45 extincteurs comme suit :

- FSI extincteurs : 287,00 € HT
- SICLI : 331,67 € HT
- BDB SECURITE : 382,00 € HT

Il informe également des tarifs pour le remplacement des extincteurs à échéance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise FSI EXTINCTEURS pour un montant de 287,00 € HT par an et pour le remplacement des extincteurs (voir tableau ci-dessous) :

OFFRES de PRIX : REMPLACEMENT ou ACHAT DES EXTINCTEURS -TARIFS HORS TAXE						
PRESTATAIRES	EXTINCTEUR EAU 6 L	EXTINCTEUR EAU 9 L	EXTINCTEUR POUDRE 6 KG	EXTINCTEUR POUDRE 9 KG	EXTINCTEUR CO2 NEUF	EXTINCTEUR CO2 échange standard
EURL FSI EXTINCTEURS	70.00 €	75.00 €	75.00 €	80.00 €	80.00 €	68.00 €
SICLI	86.46 €	93.13 €	94.33 €	97.94 €	103.52 €	88.65 €
BDB SECURITE	80.00 €	90.00 €	80.00 €	90.00 €	90.00 €	-

5 – Matériel informatique de la mairie : achat

René DESSERRIEES informe que suite à la mise en place de la nouvelle plateforme NEXT'ADS et du service SVE concernant l'instruction des demandes d'urbanisme, il est nécessaire de changer (puissance des unités centrales des postes au secrétariat et 2^{ème} écran) le matériel informatique de la mairie qui à 9 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société AP2I pour un montant de 2 850,00 € HT.

6 – budget principal : virement de crédit

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit pour couvrir le dépassement de crédit au compte 739223.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT				
D- 022 – dépenses imprévues	- 799 €			
D – 739223 fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		799 €		
Total Fonctionnement	- 799 €	799 €		
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le virement de crédit comme ci-dessus.

7 – changement nom de rue et numérotation

Le maire donne la parole à Hervé FONTAINE qui explique que suite à des problèmes d'adressage (courrier et GPS) il est nécessaire de faire des modifications de nom de rue.

Il propose qu'une partie du chemin de Compierre (de la Croix de Langinieux jusqu'au chemin des pêcheurs) porte le nom de « rue de Breuvant » dans la continuité de la rue de Breuvant actuelle. Il précise qu'une seule maison devra changer de numéro .

Le conseil municipal, à l'unanimité valide cette décision et accepte le changement de numéro de maison concernant la parcelle N° ZB 223.

8 – Questions diverses :

- Le maire rappelle la réunion du mercredi 15/09/2021 à 18 H 00 au foyer communal avec le CAUE et précise qu'une réunion fin octobre début novembre sera organisée avec les différentes institutions.
- Jérôme Bertrand demande si une réunion est prévue pour l'organisation de la fête du 8 décembre. Aline RAT répond que le sujet sera discuté en réunion de la commission animation le 08/10/2021.
- Le maire informe que la locataire du meublé communal de la montée des sœurs a donné sa dédite pour le 31/10/2021. Un rafraichissement de ce logement sera fait avant de le relouer.

Le prochain conseil municipal se déroulera le vendredi 29 octobre 2021.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 15.

Le maire,
Patrick MILLET

le secrétaire,
Jérôme BERTRAND